

Nous Gouverneur  
du Sénégal et dépendances,

Ordonnons:

M<sup>r</sup>. de Téralo Lieutenant de Vaisseau  
Commandant l'Arise à vapeur le Rubis, est  
nommé Commandant particulier provisoire de  
Gorée en remplacement de M. le Capitaine de Frégate  
Aumont, se rendant en France pour y jouir d'un congé  
de convalescence.

Le Commandement de l'Île sera remis aujourd'hui  
par M. Aumont à M. de Téralo qui entrera immédiatement  
en fonctions et quittera le Commandement du Rubis qui sera  
remis à M. Brossard de Corbigny.

Gorée le 27 Avril 1855  
Le Gouverneur

J. Trauzel

Enregistré au Contrôle  
le N<sup>o</sup> 40  
Bouché

Enregistré au  
Contrôle à Louis sous  
le N<sup>o</sup> 465.

L'aide Commis

Enregistré aux Revenues = N<sup>o</sup> 298  
M. J. Enregistré aux Revenues  
et aide Commis

Enregistré aux Revenues sous le N<sup>o</sup> 44  
Gorée, le 2<sup>e</sup> Mai 1855  
L'aide Commis  
C. Bouché

du Sérégat et Dépenses, etc.,

Ordonnons:

M<sup>r</sup> de Téralo Lieutenant de Vaisseau  
Commandant l'Arise à vapeur le Rubis, est  
nommé Commandant particulier provisoire de  
Brié en remplacement de M. le Capitaine de Frégate  
Aumont, se rendant en France pour y jouir d'un congé  
de convalescence.

Le Commandement de l'He sera remis aujourd'hui  
par M<sup>r</sup> Aumont à M<sup>r</sup> de Téralo qui entrera immédiatement  
en fonctions et quittera le Commandement du Rubis qui sera  
remis à M<sup>r</sup> Bossard de Corbigny.

Fait le 27 Avril 1851  
Le Gouverneur

J. Trapez

Envoyé au Contrôleur  
par le N<sup>o</sup> 70  
Bouchard

Enregistré au  
Contrôle à St Louis sous  
le N<sup>o</sup> 465.

L'aide Commissaire

[Signature]

Enregistré aux Revenues = N<sup>o</sup> 508  
De l'Administration aux Revenues  
et aux Contributions

[Signature]

Enregistré aux Revenues sous le N<sup>o</sup> 465  
Fait le 2<sup>e</sup> Mai 1851  
L'aide Commissaire  
de la Régie